

DNS et GDPR, ou quand sécurité et réglementation se retrouvent



Le nouveau GDPR (Règlement général sur la protection des données) est un règlement de l'Union européenne qui vise à renforcer la protection des données dans tous les Etats membres de l'UE, en remplacement de la Directive 95/46/CE de 1995....[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences**, des **formations** sur la mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD, futur règlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Plus d'informations sur notre page formations.



Réagissez à cet article